Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 105 (1969)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

19

Montreux, le 23 mai 1969

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

396

Cliché prêté par l'Office neuchâtelois du tourisme

Au corps enseignant du cycle primaire!

Loin de nous l'idée d'aborder le thème des moyens de contrôler si vos élèves ont fait leurs devoirs.

Nous voudrions, par contre, révéler comment vérifier leur hygiène dentaire!

En Suisse, 90-95% des écoliers souffrent de carie dentaire. On estime à quelque 40% le nombre des enfants de 7 à 12 ans qui ne se brossent jamais les dents. 5% seulement les soignent trois fois par jour.
Ces chiffres sont extrêmement alarmants. Ils soulignent l'urgence d'une campagne pour une meilleure hygiène dentaire. Colgate-Palmolive S.A. a donc préparé une campagne «Sauves tes dents rouges». Un matériel complet de démonstration et de «leçon de choses» vous aidera à faire comprendre aisément à vos élèves les graves conséquences d'une hygiène dentaire déficiente. Vous les encouragerez ainsi à prendre meilleur soin de leur dentition.

La campagne s'appuye sur le matériel suivant:

- imprimés conçus sur le mode divertissant, pour distribution aux élèves
- tablettes rouges pour examen par coloration
- une affiche grand format à placer dans la classe
- la brochure documentaire pour le corps enseignant «La carie dentaire — ennemi n° 1 de votre classe!»

Accordez votre soutien à cette campagne pour améliorer l'hygiène dentaire de vos élèves... car prévenir vaut mieux que souffrir.

COUPON

à découper et envoyer à
Colgate-Palmolive S.A.
Talstrasse 65, 8001 Zurich

Je désire recevoir le matériel gratuit pour la campagne «Sauves tes dents rouges».

ED 3

Nombre d'élèves _____ Classe de _____ année

Mr/Mme/Mlle _____

Ecole _____ Adresse _____

No postal/localité _____

Signature _____ Date _____

Le matériel pour cette campagne «Sauves tes dents rouges» ne peut être mis à disposition que jusqu'à épuisement du stock.

Editorial

Ecole romande et mathématique

Depuis le congrès de 1962, l'idée d'une coordination scolaire entre les cantons romands a fait son chemin. Après une longue période préparatoire, l'opinion publique d'abord, puis les autorités scolaires cantonales ont reconnu la nécessité impérative d'une harmonisation de nos écoles, tant en ce qui concerne les structures générales que les programmes.

Cette coordination ne va pas sans poser de nombreux problèmes aux autorités ; aussi ne faut-il guère s'étonner de la lenteur des travaux préliminaires.

Cependant, depuis quelques mois, sous la dynamique présidence de M. R. Nussbaum, la CIRCE a considérablement avancé son ouvrage et, nous pouvons l'affirmer, dans une perspective qui nous réjouit. Il serait vain, en effet, de se contenter d'un ajustement des programmes et des méthodes actuellement en vigueur dans les différents cantons. L'école romande de demain doit être meilleure que les écoles cantonales d'aujourd'hui. Nous savons bien qu'il ne peut être question, dans le monde actuel, de prévoir des programmes et des manuels qui dureront trente ans ou plus, mais il faut que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous édifions en commun un système scolaire qui soit véritablement moderne.

Dans quelques semaines, la CIRCE publiera un programme romand de mathématique pour les quatre premières années de la scolarité obligatoire. Ce programme, dans une optique résolument nouvelle, tiendra compte du bouleversement profond qu'ont connu les mathématiques depuis un demi-siècle et se fondera sur ce qu'on a coutume d'appeler la mathématique moderne. Il sera également basé sur les travaux des psychologues de l'école de Jean Piaget et présentera, du point de vue de la psychopédagogie, des garanties certaines.

Est-ce dire que le travail sera terminé à la publication de ce programme ? Certainement pas.

Les enseignants ont réclamé ardemment, à juste titre, que les autorités scolaires prennent en main l'harmonisation des programmes. En mathématique, ce sera bientôt chose faite. Les maîtres sont-ils prêts à consentir l'effort de recyclage qui leur sera demandé ?

Un programme vaut par la manière dont il est réalisé. Les méthodes d'enseignement avec lesquelles il est appliqué en font un bon ou un moins bon programme. Dans cette nouvelle perspective où le raisonnement logique, les activités de classification et d'organisation de données, la mise en évidence de structures algébriques, prendront le pas sur la mémorisation des tables d'addition et de multiplication et sur l'apprentissage mécanique des quatre opérations, sans que ses dernières soient négligées, bien entendu, il faudra que nous acceptions, de nous remettre à l'étude et de réviser nos points de vue, fût-ce au prix d'abandons parfois douloureux.

Mais ce qui importe surtout, c'est que les essais, les expériences qui sont déjà tentées actuellement aux quatre coins de la Romandie, ne se fassent pas en vase clos. Il est naturel que chacun, selon son génie propre et les conditions locales, cherche les formules les plus adéquates, mais il est indispensable qu'une très large information favorise les échanges d'idées et nous conduise, tous ensemble, aux solutions les meilleures.

R. H.

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm sonores, utilisés quelques heures. Occasions uniques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032) 2 84 67 (heures des repas).

Beaucoup d'instituteurs et pasteurs hollandais aimeraient **louer votre maison** pendant les vacances. Echange possible.

E. Hinloopen, maître d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Une course d'école par le **MOB** ou encore aux **ROCHERS-DE-NAYE,** le belvédère du Léman (2045 m.). Jardin alpin le plus haut d'Europe. Hôtel-restaurant. Dortoirs. **Nouvelle direction.** Arrangements spéciaux pour écoles. Demandez la brochure des courses remise gratuitement par la Direction MOB, 1820 Montreux. Tél. 61 55 22.

comité central

Comité central SPR

Le CC/SPR a tenu séance le samedi 10 mai à La Chaux-de-Fonds. A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

Commission de structures

La commission étudie actuellement les incidences financières que provoquerait la création d'un secrétariat romand permanent. D'autre part, elle a pris contact avec l'Union syndicale suisse pour obtenir une information.

Institut pédagogique romand

G. Bobillier a remplacé C. Grandjean au sein de la commission officielle chargée d'élaborer un projet d'institut romand. On étudie actuellement la composition du conseil de direction. On envisage l'ouverture de cet institut au cours de l'automne 1970.

Aide au tiers monde

L'été prochain, deux cours de formation d'instituteurs sont prévus l'un au Cameroun, l'autre au Congo.

Centre de formation continue

Les projets présentés jusqu'ici appellent un certain nombre de réserves. Si le lieu choisi, le Pâquier près de Bulle, paraît convenir, les projets de construction ne donnent pas toute satisfaction.

Il convient maintenant d'obtenir l'appui des Départements de l'instruction publique des cantons avant d'approfondir les études.

Séminaire de Chexbres

Sur le thème « Initiation à l'économie » le séminaire a eu lieu, les 16 et 17 mai. Il était présidé par Michel Hagmann. Les orateurs en furent :

— M. Gérald Sapey, secrétaire général adjoint de la « Tribune de Genève », rédacteur économique :
Pourquoi une information économique à l'école ?

— M. Marian Stepczynski, rédacteur économique « Journal de Genève » :
Fiches de documentation économique à l'usage des maîtres.

— M. Albert Tille, rédacteur économique « Tribune de Lausanne » :
La relation entre les prix et les salaires.
Exemple d'une leçon à l'école.

— M. Jean-Marie Laya, directeur de l'Agence économique et financière, Genève :
Le mécanisme du système monétaire : vulgarisation d'un problème complexe.

— M. Tihomil Radja, Dr en sciences économiques, service des études économiques de la Fédération horlogère, Bienne :
Le problème de l'inflation et de la déflation : explication du mécanisme et observation de la réalité.

Comme de coutume, c'est la CIPR, en la personne de M. Ernest Bollinger, qui organisait cette rencontre.

Ecole romande

Les travaux de la CIRCE avancent mais l'information manque. La conférence des présidents d'association intervient énergiquement pour que les enseignants soient renseignés de façon précise. Il est relevé, en particulier, que les travaux ne peuvent plus être conduits séparément par les divers ordres d'enseignement. La majorité des élèves terminent leur scolarité dans l'enseignement secondaire. Il faut que, par tous les moyens, la coordination soit renforcée. Par conséquent, les problèmes, à n'importe quel niveau scolaire, concernent l'ensemble des enseignants.

Congrès SPR 1970

La commission du rapport poursuit activement ses travaux. Le CC précise les grandes lignes de la mission confiée aux rapporteurs. Il s'agira de traiter le problème de la formation continue des enseignants et de ses conséquences tant sur le plan du statut moral et matériel de la profession, que sur la valeur et l'efficacité de l'école en tant qu'institution sociale.

R. H.

Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Sous le patronage de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO sera organisée, du 1er au 10 novembre 1969, à Taegu (Corée), une exposition mondiale de photographie pour les élèves des écoles secondaires supérieures.

Conditions de participation

1. Thèmes :

— Vie scolaire... p. ex. bâtiment, salle de classe, loisirs, relations entre maîtres et élèves, problèmes de la vie scolaire, etc.

— Vie familiale... Aspects culturels, relations dans le cadre de la famille, loisirs à la maison, jardin, sports, nourriture, etc.

— L'homme au travail.

— Coutumes et habitudes... Vieilles coutumes et fêtes, nouvelles coutumes.

— Héritage culturel.

— Beautés de l'architecture.

— Autres compositions artistiques.

2. Prescriptions :

a) format :
copies en noir et blanc = 20 × 25 cm.
copies couleurs = 15 × 20 cm.
Ces grandeurs sont à observer.

b) Un participant peut envoyer plusieurs photos.

c) Au verso de chaque photo les données suivantes sont à marquer, en caractères d'imprimerie : prénom et nom - âge et sexe - degré - nom et adresse de l'école.

3. Les travaux sont à envoyer jusqu'au 15 août 1969 au plus tard à la
Commission nationale suisse pour l'UNESCO
Département politique fédéral,
3003 Berne

4. Les 39 meilleurs travaux seront primés.

5. Le comité d'organisation a l'intention de constituer des albums de 100 photos et d'en faire parvenir un exemplaire aux lauréats.

Peut-on, dès 7 ans, enseigner l'allemand à l'école primaire ?

Telle est la question qui se pose actuellement, surtout dans les cantons bilingues, comme Valais et Fribourg. Certaines autorités scolaires, en particulier celles de Sion, ont organisé des essais. D'autres tentatives sont en cours à Fribourg, à La Tour-de-Peilz, et à Zurich pour l'enseignement du français.

La Kofisch, commission du Schweizerischer Lehrerverein, qui s'intéresse à toutes les questions scolaires intercantonales, a abordé le sujet dans une séance tenue le 26 avril à Zurich. Elle avait invité à ses débats quelques représentants romands ; au cours de la discussion est apparue bien vite l'insuffisance des renseignements obtenus.

C'est pourquoi la Kofisch, en plein accord avec le GRETI qui étudie parallèlement le problème en Suisse romande, lance un appel par le canal des journaux d'enseignants ; tous ceux qui ont fait des expériences dans ce domaine sont invités à communiquer leurs observations Il s'agirait d'indiquer :

— l'âge et le nombre des enfants touchés par l'expérience,
— les méthodes utilisées,
— les résultats déjà acquis.

Mme Joye, 24, rue Saint-Pierre, 1700 Fribourg, collationnera les rapports pour la Suisse romande.

Cette enquête doit permettre une meilleure harmonisation des efforts sur le plan national et éviter des tâtonnements coûteux et décourageants.

Précisons que les tentatives d'enseignement d'une deuxième langue connues jusqu'ici sont presque toutes basées sur des méthodes audio-visuelles ; limitées à une durée de 10-15 minutes par jour, les leçons n'exigent pas de l'enseignant des connaissances approfondies en langue étrangère.

A. G.

Qui désire connaître Erlen ?

C'est une charmante bourgade près de Frauenfeld. Le maître de la classe secondaire d'Erlen désire faire un échange de classe avec un collègue de Suisse romande, ce printemps ou en automne. Modalités à discuter. Accueil dans les familles.

Offres à André Pulfer, 1802 Corseaux.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Liste des membres du bureau de l'assemblée de la SPV pour l'exercice 1969-1970

Président : Alfred-Louis Rossier, maître primaire, 14b, chemin de Pomey, 1800 Vevey, tél. (021) 54 39 95.

Vice-président : Gérard Frautschy, maître primaire, Le Planoz, 1606 Forel-sur-Lavaux, tél. (021) 97 13 79.

Secrétaire : Jean-Daniel Schwendi, maître supérieur, 10, rue des Pins, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 17 06.

Scrutatrices : Eliane Butticaz, maîtresse primaire, 1009 Pully. Monique Klein, maîtresse ménagère, 1268 Begnins.

Assurance contre les accidents

L'Assurance Mutuelle Vaudoise a modifié ses conditions générales à fin 1968.

Afin que nos membres obtiennent les avantages qui découlent de ces modifications, un nouveau **contrat de faveur** vient d'être signé entre la dite société et le Comité central SPV.

Relevons quelques améliorations :

— la validité territoriale est étendue au monde entier, avec un séjour en dehors de l'Europe de six mois au maximum;

— la noyade ne fait plus l'objet de limitation ;

— les accidents d'aviation sont couverts en qualité de passagers d'aéronefs de toutes catégories ;

— les indemnités versées pour invalidité permanente ne sont pas déduites de l'indemnité décès si la mort est la suite du même accident ;

— il est possible de s'assurer pour des frais de sauvetage, recherches et transport.

L'augmentation des primes se situe entre 0 et 35 % selon les postes assurés. Les assurances individuelles accidents, famille accidents et responsabilité civile privée, conclues par les membres de la SPV avant le 1er avril 1969 peuvent subsister sans modification, si les preneurs d'assurance le désirent expressément.

Le CC.

Section d'Aigle

Assemblée ordinaire de printemps, le 30 mai, au Café de l'Etoile, à Aigle. Ordre du jour : statutaire.

A l'issue de l'assemblée, exposé de M. R.-A. Houriet sur « Les particularités historiques du Grand District ».

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

Rappel : assemblée générale du 28 mai, 14 h. 15, Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne.

Les propositions individuelles et le nom des candidates au comité (deux postes) sont à faire parvenir à Mme J. Monachon, 9, chemin du Cerisier, 1004 Lausanne, pour le 19 mai 1969.

Le comité AVMTA.

Commission « Allocations familiales »

A PROPOS DES ALLOCATIONS SOCIALES

1.1. **Considérations générales sur les résultats de l'enquête de décembre 1968**

Le nombre de questionnaires rentrés est de 316 ; il nous paraît élevé si l'on considère que bon nombre de collègues ne se sentaient plus, pas du tout, ou pas encore concernés. Il s'agit, et cela se comprend, de nos collègues proches de la retraite ou ayant élevé leur famille, de nos nombreuses collègues féminines célibataires, sans parler des jeunes, non moins nombreux, qui n'ont pas encore été confrontés avec certaines réalités pourtant évidentes. Ce qui n'a pas empêché quelques-uns de nous encourager à poursuivre notre effort en vue de l'amélioration du statut familial. Nous les remercions de leur appui.

Plus encore que le nombre de questionnaires rentrés, c'est la qualité des commentaires apportés et l'originalité des suggestions formulées qui nous prouvent que ce problème primordial devrait trouver une solution satisfaisante dans un avenir que nous souhaitons proche.

Par solution satisfaisante, nous entendons que le problème doit être repris à la base en vue d'une réforme fondamentale du système des allocations de ménage et pour enfants, voire du salaire de la mère au foyer (même si le mot salaire paraît mal choisi), cette dernière solution ayant été qualifiée d'intéressante par une majorité évidente.

Nous ne saurions en effet nous contenter d'une augmentation dérisoire des allocations sociales. Beaucoup ont enfin compris qu'accepter dans l'immédiat une aumône (mot cité à plusieurs reprises) équivaut à différer l'étude du problème général. Le temps n'est donc plus à la « réformette ».

Il va sans dire qu'il est matériellement impossible d'engager le dialogue avec chacun, toute réponse amenant d'autres questions, fort judicieuses souvent. Nous avons cru bon cependant de laisser la parole à ceux et celles qui avaient quelque chose à dire, partisans ou adversaires de solutions suggérées par le questionnaire lui-même, ce dernier n'étant pas parfait, ce dont nous sommes conscients.

Relevons enfin que la diversité des opinions exprimées n'exclut pas une certaine identité de vue.

Confronter des opinions différentes est une chose, les concilier en est une autre. Pour le surplus, nous considérons le dialogue comme engagé.

Lecteur, à toi la plume, tant il est vrai qu'il n'est pas bon qu'un homme seul s'essaie à mesurer la profondeur de la mer.

Pour la commission : *Ferdinand Perreaud.*

1.2. **Citations**

A. Les réalistes

— Partisan d'un système simple : allocations de ménage et pour enfants dignes de ce nom. La situation actuelle est une injure aux fonctionnaires mariés et pères de famille.

— Tout est question de rapport entre le salaire proprement dit et la part sociale ; cette dernière ne doit pas prendre une importance exagérée, mais être améliorée.

— Qu'on nous présente d'abord quelques budgets, afin que ceux et celles qui n'en ont plus besoin puissent se faire une opinion...

— Allocation pour enfants combinée avec allocation de mère au foyer (système belge) :

— La solution : allocation de ménage pour faire vivre deux personnes plus allocations pour enfants substantielles et progressives alliées à une diminution sensible des impôts.

B. Mère au foyer

— ... Il est de notre devoir de cautionner toute démarche tendant à promouvoir la formule idéale de la « mère au foyer ». Miser sur la famille avec son âme à demeure, c'est économiser sur les garderies, les crèches, les offices médico-pédagogiques et autres établissements de rééducation...

— L'Etat et la SPV doivent prendre conscience qu'ils ont un rôle de modèle à jouer et que, par conséquent, ils ont l'obligation de tenir compte du point suivant : l'éducation actuelle des enfants souffre en général de l'absence des mères au foyer et qu'il faut le plus rapidement possible arriver à créer une situation telle que les mères aient avantage à rester chez elles et s'occuper activement de leurs enfants plutôt que d'aller gagner au-dehors un supplément de salaire que la société paie en fait par l'aggravation des problèmes familiaux et psychologiques.

— ... Je pense que bien des femmes se consacreraient à l'éducation de leurs enfants si le salaire de leur mari était suffisant...

— ... L'épouse doit éduquer ses enfants ; le père devrait donc avoir un traitement suffisant.

Célibataire	base	—	
Marié sans enfant	base	base + allocation ménage	
Marié avec 1 enfant	base + w	base + allocation ménage + 2 w	
Marié avec 2 enfants	base + w + x	base + allocation ménage + w + 2 x	x > w
Marié avec 3 enfants	base + w + x + y	base + allocation ménage + w + x + 2 y	y > x
Marié avec 4 enfants	base + w + x + y + z	base + allocation ménage + w + x + y + 2 z	z > y
	Femme travaillant en dehors	Femme au foyer, touchant une allocation équivalente à celle accordée pour le dernier enfant, cette dernière étant supérieure à celle touchée par l'enfant précédent (progression avec limitation au cinquième enfant).	

— ... Il faudrait que la mère de famille puisse quitter son poste pour l'éducation de ses enfants et le retrouver en gardant le bénéfice de ses années de service...

— Quel salarié accepterait de travailler pour 90 francs par mois !

— ... Accorder une plus forte déduction par enfant lors de la déclaration d'impôt...

— Il faut mettre l'accent sur les allocations pour enfants et il serait bon que la femme qui reste au foyer **pendant que les enfants sont jeunes** soit favorisée...

— Il me semble qu'il y a là un travail de pionnier à entreprendre !

C. La femme dans la société moderne

— La société d'aujourd'hpui, qui engage de plus en plus la femme à se « réaliser » dans un travail personnel, n'encourage pas l'épouse à rester au foyer...

— La collectivité a besoin du travail — si possible partiel — des épouses...

— ... Le monde industriel et économique accepterait-il de voir les femmes — qui travaillent à l'extérieur — quitter leur emploi dès l'instant où elles recevraient un salaire pour rester au foyer ?...

— Etre seulement mère pendant les premiers mois des bébés...

— Le gain de la femme mariée qui doit travailler par obligation, devrait, lors de l'imposition, être l'objet d'une taxation séparée.

— Le travail de l'épouse au-dehors entraîne des frais considérables (impôts, personnel).

— Le rêve serait que la femme ne travaille qu'à temps partiel.

— Il ne faut pas freiner une femme qui désire mener de front l'éducation de ses enfants et un métier. Il serait anormal qu'une épouse qui travaille à l'extérieur n'ait pas un avantage financier réel sur celle qui organise gentiment sa petite vie à la maison .

— Le bénéfice réel de l'épouse qui travaille n'est pas très important.

D. A travail égal : salaire égal. Les « oui, mais »

— Il faudrait savoir de combien dispose un célibataire, vivant sensément, lorsqu'il a déduit de son salaire tous ses frais d'entretien, et attribuer au couple un montant qui, tous frais déduits, représente le double du solde dont dispose le célibataire.

— ... Il est regrettable que l'on n'ait pas songé à ces questions en les étudiant parallèlement à la revalorisation féminine qui n'aurait alors pas été contestées par certains chefs de famille.

— Célibataire, je dis oui à cette proposition d'un salaire familial, connaissant les difficultés de certains ménages concernés.

— Le salaire servi à un instituteur chargé de famille, dont l'épouse n'exerce pas d'activité lucrative, est insuffisant, surtout par rapport au salaire d'un(e) célibataire.

— Cette différence devrait être d'au moins 400 francs par mois.

— Il est indispensable d'arriver à la différence de salaire qui existait dans la loi de 1931, différence qui était voulue par le législateur, parce que le maître se mariait et élevait une famille.

— Oui, si le chef de famille touche des allocations lui permettant de vivre décemment...

E. Les sympathisants

— Célibataire et jeune dans la profession, j'appuie les efforts de la SPV en faveur d'une amélioration du statut familial.

— ... D'accord partiellement, car je n'imagine pas que les pédagogues puissent seuls prétendre à un complément de salaire... (cela va sans dire ! Réd.).

— ... D'accord, mais sur un plan général, cantonal au moins...

F. Humoristes (sympathiques)

— Pas d'accord en pensant à moi, car c'est pour mon plaisir que je suis marié et ai trois enfants ; je pense qu'un célibataire a droit à d'autres plaisirs qui peuvent être aussi coûteux ; d'accord par solidarité avec ceux qui le désirent.

— ... Les allocations devraient être progressives jusqu'à trois enfants, puis dégressives pour décourager les familles trop nombreuses. Soyons lucides, et non pas sentimentaux et démagogues !

— Une grande partie des enseignants(es) vaudois ne sont pas aptes à répondre à un tel questionnaire en toute connaissance de cause.

G. Ceux à qui l'on a promis

— Le problème ne devient lancinant que pour une petite minorité (les pères de familles retardataires !) et je doute que cette minorité à laquelle on a promis il y a quelques années de revoir le problème puisse obtenir satisfaction.

H. Un craintif

— Le problème des allocations pour enfants est trop vaste et risquerait d'entraîner la SPV en dehors de ses objectifs...

K. Ceux qui ont lutté

— A trois ans de la retraite, je suis mal placé pour répondre à ce questionnaire. Mes enfants viennent de quitter la maison et durant trente ans, ma famille a dû se serrer la ceinture ! (Notre collègue nous semble plutôt « bien placé » pour répondre au questionnaire, puisqu'il peut parler en connaissance de cause. Réd.)

— Actuellement deux de nos enfants gagnent leur vie ; nous sommes un peu plus au large, mais à l'époque où nos quatre suivaient leurs classes à Lausanne, nous étions **dans la gêne.**

— Les pères de famille ne sont pas une force électorale suffisante !

J. Ceux qui ont peur que l'on reçoive trop

— ... J'accepterais difficilement que l'Etat se charge des frais que nécessite l'entretien d'une famille que j'ai voulue !

Prochainement, les résultats chiffrés des réponses au questionnaire.

Lausanne, le 29 avril 1969.

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Riex s/Cully

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communications du comité

Veuillez d'abord excusez le retard dans la parution de certaines informations, retard dû aux vacances de Pâques et au service militaire.

Séance de délégations du 28 mars

En début de séance, M. Christe donne une information au sujet de l'harmonisation scolaire sur le plan fédéral : dès l'année 1972-1973, les recommandations de base suivantes devraient être appliquées dans toute la Suisse :

— Début de la scolarité obligatoire à 6 ans révolus au 30 juin (avec une marge de plus ou moins 4 mois).
— Début de l'année scolaire après les vacances d'été.
— Neuf années de scolarité obligatoire.

Questions relatives aux brochures d'exercices, au plan d'études

Le comité SPG demande :

a) que soit précisé le fait qu'il n'y pas d'obligation pour le corps enseignant de suivre les méthodologies et notes méthodologiques ;

b) qu'il soit mentionné dans les brochures que les exercices ne doivent pas nécessairement être tous faits et que les exemples donnés ne sont pas à inclure tous dans la même leçon ;

c) que les maîtres sachent qu'ils peuvent construire leurs leçons avec d'autres exercices que ceux des brochures ;

d) que des précisions soient données par les inspecteurs en matière de corrections ; il y en a trop et les maîtres sont placés devant l'alternative : ou ne pas corriger tous les exercices ou le faire au détriment d'autres travaux.

A nos questions, la direction répond d'une manière plus large : elle est consciente d'un certain essoufflement dont il s'agit de déterminer les causes et qui débordent du simple cadre des brochures. Il y a d'abord le nouveau programme de sciences. Mais c'est surtout par un effort d'ordre qualitatif (cours de perfectionnement, notes méthodologiques, cahiers d'exercices et manuels plus complets) que la tâche de l'instituteur s'est alourdie. N'oublions pas toutes les activités annexes telles que télévision, cours de natation, candidats dans les classes, passages des maîtres de disciplines spéciales, de l'infirmière, des spécialistes du SSJ, visites de musées, concours divers.

Actuellement, la direction et la conférence des inspecteurs étudient ce problème. Leurs conclusions seront communiquées ultérieurement à la SPG. Mais la DEP peut d'ores et déjà mentionner les remèdes qu'elle n'adoptera pas :

a) remanier le plan d'études genevois alors qu'on prépare pour 1972 un plan d'études romand pour les quatre premiers degrés ;

b) augmenter le temps d'école.

Par contre elle va s'efforcer de trouver des aménagements propres à soulager le corps enseignant :

a) ajustement du programme de sciences ;

b) précisions concernant les notes méthodologiques, les brochures et les corrections ;

c) une recherche sera faite pour alléger le secteur des activités annexes.

Tribune libre de l'« Educateur »

Le chef du Département de l'instruction publique n'ayant pas apprécié certains articles parus dans « Tribune libre », le comité rappelle que ces articles n'engagent que celui qui les écrit et non pas l'association.

Libre accès du corps enseignant dans les écoles

La SPG souhaite que dans le cadre de la révision du cahier des charges du concierge, les maîtres puissent disposer des clés du bâtiment et que l'horaire d'accès aux écoles soit élargi.

Accueil des élèves étrangers

La DEP prépare certains documents :

— brochure d'accueil ;
— traductions des premières pages du livret scolaire et des feuilles roses du SSJ ;
— avis distribué par le contrôle de l'habitant, donnant tous les renseignements nécessaires pour l'inscription à l'école.

De son côté la SPG fera une étude sur la nécessité éventuelle de créer des classes d'accueil.

Passage au CO des élèves de classes de fin de scolarité

Toutes les filles de classes de fin de scolarité passeront au cycle d'orientation en septembre 1969. Il en sera de même pour les garçons en 1970.

G. M.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 29.4.1969

Pour la deuxième fois, les membres de la SPG étaient réunis à la Salle communale de Plainpalais pour choisir leurs nouveaux statuts. Sujet peu enthousiasmant, tout le monde en conviendra, qui cependant aurait mérité une participation plus importante des membres, puisqu'allaient être discutés des problèmes aussi importants que la fusion des trois sections, la structure des prochains comités, le mode d'élection, etc.

1. Admission des candidats

L'assemblée devait en premier lieu revenir sur la proposition qui avait été faite lors de l'assemblée précédente à propos de l'admission éventuelle des candidats de 2e et 3e année. La commission chargée d'étudier cette question constatant 1) que cette admission est tout à fait possible sur le plan administratif et statutaire, mais que 2) les candidats peuvent tout aussi bien être défendus par la SPG qu'ils soient membres de la SPG ou non, les membres, par une forte majorité ne jugent pas opportun d'entrer en matière.

2. Art. 10. Fusion

Après un débat animé, dont beaucoup auront apprécié la dignité et la qualité, où partisans et adversaires d'une

représentativité préétablie des ordres d'enseignants au comité s'affrontèrent en évoquant les conséquences de l'une ou l'autre décision, l'assemblée choisit en connaissance de cause, à une confortable majorité, la fusion dite totale, soit la disparition complète des sections, celles-ci ne subsistant même plus sous la forme de commissions permanentes ; ainsi se trouvent concrétisées les aspirations de nombreux membres qui durant plusieurs années luttèrent pour arriver à ce résultat.

3. Art. 13 et 14 : comité et élections

Ces articles importants sont adoptés sans difficultés sinon sans discussion, la tendance et les amendements allant dans le sens d'une plus grande souplesse et en même temps d'une simplification. Ainsi, par exemple, le président et le vice-président de la SPG ne seront plus choisis par l'assemblée administrative annuelle mais par le comité fraîchement élu, choix immédiatement ratifié par les membres présents.

4. Centre d'information de la SPG

Les membres expriment alors le désir de revenir sur l'article 10 notamment à propos de la lettre d) où figurait dans les anciens statuts le Centre d'information en tant qu'organe de la société. L'assemblée apprend alors qu'au cours de ces derniers mois, les animateurs du Centre de Vernier ont manifesté par plusieurs voies (remboursement des sommes mises à disposition, échange de correspondance avec le comité, interventions au Comité central, prise de contact directe avec la direction de l'EP, etc.) leur intention de prendre leur indépendance financière et juridique, ne gardant avec la SPG que des liens moraux.

Le comité, pour sa part, s'oppose à cette indépendance sans que l'accord de l'assemblée, seule compétente, ait été obtenu. Il estime que la SPG a besoin d'un centre d'information et que celui-ci doit, sinon rester un organe statutaire de la SPG, du moins rester sous la responsabilité et la dépendance administrative de la SPG.

Un dialogue assez animé oppose les animateurs du Centre et les représentants du comité, dialogue toujours courtois, calme, précis, entrecoupé de nombreuses questions de l'assemblée qui manifeste ainsi son intérêt pour ce problème.

A 23 h. 10, le président Schenkel clot le débat en mettant un terme à l'assemblée, la question du Centre d'information restant en suspens jusqu'à la troisième assemblée qui sera convoquée fin mai.

R. Grob.

Commissions

L'assemblée du 6 mai consacrée à la proposition d'allègement du plan d'études ayant décidé la mise sur pied d'une *commission d'étude des matières à enseigner,* le comité lance un appel à tous les membres de la SPG qui s'intéressent à cet aspect important de notre profession, notamment aux titulaires des petits degrés. S'annoncer à R. Grob, tél. 41 73 22, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin.

Assemblée extraordinaire du 6 mai

Cette assemblée convoquée à la demande de 103 personnes (dont 74 membres de la SPG) avait pour objet unique « le plan d'études ». Il est malheureusement navrant de constater une fois de plus la faible participation à cette assemblée (environ 70 personnes présentes). Pourtant le problème concerne chacun très directement. A défaut de quantité, il y eut au moins la qualité et le vaste tour d'horizon que nous avons fait n'aura certainement pas été inutile. Relevons aussi que chacun s'est efforcé de bien se limiter au sujet et que la discussion n'a jamais piétiné.

Nous ne vous donnerons ici qu'un résumé succinct de nos délibérations. Le procès-verbal détaillé vous sera communiqué lors d'une prochaine assemblée.

Les signataires de la pétition demandaient au comité de convoquer cette assemblée pour tenter d'obtenir d'ici septembre 1969 des allègements dans le plan d'études. Une commission avait soigneusement préparé cette assemblée, sous la présidence de Mme Muller.

Voici d'abord les principales causes du malaise ressenti actuellement par les instituteurs dans l'application du plan d'études :

1. Le contenu est trop grand, particulièrement en 6e année.
2. Le plan d'études semble pour beaucoup « un carcan », l'étendue et l'ordre de présentation des matières étant strictement défini et imposé.
3. Le plan d'études exige pour toutes les volées, faibles ou fortes, le même travail.
4. Le programme de sciences qui est venu s'ajouter aux autres branches est trop vaste.
5. Ce qui devait être un allègement de notre travail, nous parlons des brochures d'exercices, crée un surcroît de travail, la quantité d'exercices en étant en partie responsable.
6. Des activités annexes telles que TV, cours de natation, passages de maîtres spéciaux, concours divers, ventes, etc., alourdissent toujours plus notre tâche, le temps imparti à ces activités étant très restreint (1 h. 10 alors qu'il était de 4 heures dans le plan d'études de 1951).
7. L'effort d'ordre qualitatif qui a été fait ces dernières années par la présentation de nouvelles méthodologies et l'édition de nouveaux manuels (géométrie) crée chez l'enseignant consciencieux un malaise provenant du fait qu'il a l'impression de ne plus arriver à suivre.

Toutes ces causes relevées lors de l'assemblée sont réelles et doivent trouver des remèdes. Cette même assemblée est d'accord avec la commission pour penser qu'il faut agir par étapes. C'est pourquoi le contenu du plan d'études n'est pas abordé pour l'instant. Les propositions suivantes acceptées à la quasi-unanimité seront présentées très prochainement à la direction de l'enseignement primaire :

1. Le maître a la latitude d'aborder les notions du plan d'études dans l'ordre qui lui convient.
2. La distribution du temps hebdomadaire ne doit être donnée qu'à titre indicatif.
3. Le programme de sciences doit être allégé et assoupli dans le sens d'un choix possible par le maître.
4. Les méthodologies et notes méthodologiques sont proposées et non imposées. Le corps enseignant doit être associé à l'élaboration des méthodologies.
5. Le maître n'est pas tenu de faire tous les exercices des brochures et de tous les corriger. Il peut bâtir ses leçons sans employer ces brochures.

Le problème des activités annexes sera repris au moment où nous aborderons le contenu du plan d'études.

Une commission est mise sur pied dès maintenant pour une étude plus approfondie du contenu du plan d'études.

Notre collègue Marguet conclut en soulignant que malheureusement l'opinion publique a souvent une opinion diamétralement opposée à celle des enseignants. Elle pense, en effet, que nous pourrions fort bien augmenter les programmes. La lutte sera donc ardue. Nous comptons sur vous.

G. Meuwly.

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 27 mai, à 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais.

Ordre du jour : 1) Communications du comité ; 2) Statuts.

Le comité.

Un événement important à l'aula du centre pédagogique

Le vendredi 23 mai, à 20 h. 30, sous le titre « Poésie et musique », Adrien Kuhne et Liliane Pache vous feront passer quelques moments agréables. En première partie : poésies et musique des XVe, XVIe et XVIIe siècles. En seconde partie : poésie de Verlaine et Baudelaire. Musique de Fauré, Debussy et Duparc. Prix des places : 3 francs.

TRIBUNE LIBRE

La paix du travail

Le pessimisme est-il la seule attitude valable face aux conditions actuelles de l'enseignement genevois ? M. Perrenoud nous le laisse entendre dans son article « La paix du travail » (« Educateur » no 15 du 25 avril 1969). Nous ne partageons pas ce sentiment.

Nous reconnaissons que nous avons reçu une formation uniforme qui n'a pas valorisé certains talents spécifiques à chaque candidat. L'aurait-elle pu ? Nous sommes destinés à enseigner un grand nombre de disciplines et nous devons recevoir pour chacune d'elles une formation pédagogique suffisante. Dès lors, sans allonger la durée des études, on ne peut donner à chacun la possibilité de se perfectionner dans la branche qu'il affectionne particulièrement : ce serait au détriment des autres. En outre, il ne faut pas perdre de vue le fait que cette formation doit permettre à un grand nombre de futurs enseignants de faire face à leurs obligations. Libre à chacun d'orienter ensuite son enseignement selon sa personnalité.

Il n'est que de regarder autour de soi pour constater que nos classes ne sont pas stéréotypées et que chacun jouit d'une grande liberté dans son enseignement. Nous pouvons appliquer sans contrainte des techniques originales : notre recherche suscitera généralement l'intérêt de l'inspecteur et recevra son approbation.

L'organisation de l'enseignement dans les nombreuses classes de notre canton impose un certain cadre administratif, cadre qui ne nous amène cependant pas à nous poser en enseignants « brimés ». Qui parle du cadre administratif pense surtout au plan d'études et à son découpage. Nous ne contestons pas qu'il soit nécessaire de le repenser intégralement dans le sens d'une meilleure adaptation aux possibilités des élèves et nous avons été parmi les premiers à signer la pétition demandant sa refonte. Toutefois, nous n'allons pas jusqu'à vouloir sa suppression car, alors, les élèves qui changeraient de classe en cours d'année souffriraient à coup sûr d'un manque de coordination des programmes, cela d'autant plus que l'on envisage actuellement une école romande.

En conclusion, notre situation d'enseignants genevois ne nous paraît pas devoir susciter le pessimisme qui se dégage de l'article de M. Perrenoud au moment où il s'attaque de façon excessive aux structures actuelles de notre école, et nous tenions à le dire. Sans nier la nécessité de certaines réformes, nous voulons affirmer que la formation que nous avons reçue ne nous a pas fait « douter de nos possibilités » et que, loin de nous sentir « obéissants et stéréotypés », nous accomplissons notre tâche dans une sérénité et une paix qui nous permettent de donner le meilleur de nous-mêmes à nos élèves.

David Girard,
Bernard Gabioud,
Gilbert Kuhfuss,
Bernard Matthey.

TRIBUNE LIBRE

En marge d'une polémique...

L'article de D. Perrenoud sur « La paix du travail » est considéré par notre président C. Schenkel comme très inopportun à l'heure actuelle. Ce papier ayant paru dans l'« Educateur » du 25 avril en « Tribune libre » n'engage que la responsabilité de son auteur, reconnaît Schenkel.

Pourquoi ce dernier, en tant que président de la SPG prend-il alors la défense du département ? Ses responsables, me semble-t-il, sont capables de réagir eux-mêmes s'ils jugent l'article de notre collègue offensant à leur égard ou tissé d'« inepties ».

Comme les statuts de notre association le prévoient, le devoir du comité est de défendre tout collègue en difficulté, **mais rien n'autorise ce comité ou son président à se faire l'avocat de notre employeur.**

Quant à notre collègue J. Jaecklé, sa hargne est incompréhensible et il ferait bien de renouveler ses clichés. Car ceux qu'il taxe d'« agitateurs » sont comblés au-delà de leurs espoirs. Leur point de vue a été le plus souvent adopté par les comités successifs dont ils ont fait partie, puis presque toujours approuvé par l'assemblée générale souveraine. C'est ainsi qu'après vingt ans de luttes assez agitées, ont été obtenus les résultats suivants :

1. Séance des délégations (1951).
2. Première revalorisation des traitements de 1920 (1956), suivie de trois autres (en 1958, 1961, 1965).
3. Création du centre d'information pédagogique de Vernier (1959).
4. Fin d'une scission de vingt-cinq ans entre les instituteurs (1962).
5. Schéma de dialogue avec le DIP dans un esprit paritaire (1968).
6. Unité de la SPG par la fusion totale des trois sections et l'intégration de nos collègues stabilisés (1969).

E. Fiorina.

TRIBUNE LIBRE

Responsabilités

Dans toute démocratie digne de ce nom, le peuple participe, par le travail de ses élus, à la gestion des affaires publiques. Chaque citoyen cependant, au sein de groupements ou isolément, peut faire connaître son avis et ainsi influencer peut-être indirectement les pouvoirs publics. Lorsque cette possibilité n'est pas saisie, cela signifie que la plus grande confiance est accordée aux responsables, ou que le peuple satisfait ou lassé ne prend plus la peine de s'occuper de ses propres affaires. En ce qui concerne le soussigné, il s'efforce, avec les moyens dont il dispose, d'apporter sa part dans un domaine qu'il connaît plus particulièrement.

Que serait l'école si les philosophes, les éducateurs et instituteurs s'étaient terrés dans leur coin et s'ils n'avaient jamais agi ou réagi ! Depuis toujours, des voix se font entendre : des livres, des articles paraissent, des conférences et des débats ont lieu, une énergie certaine est dépensée chaque jour. L'opinion publique, ainsi influencée, conditionne finalement les responsables de l'enseignement qui donnent à l'école le visage que nous lui connaissons.

L'orientation donnée à l'enseignement est le résultat d'un phénomène comparable à celui observé sur une balance à deux plateaux que l'on charge. Sur l'un repose tout le poids de l'opinion publique et de la politique ; sur l'autre, l'avis des enseignants. Si nous nous manifestons, la balance peut être en équilibre ; si nous nous abstenons, c'est le déséquilibre et la porte ouverte à toutes les erreurs regrettées par ceux qui connaissent, dans la réalité de chaque jour, les problèmes des enfants à l'école.

Sur quel plateau de la balance placer nos grands administrateurs ? Il ne fait pas de doute que du fait qu'ils doivent rendre des comptes aux élus et qu'ils ne pratiquent plus notre métier, on ne peut pas les placer sur le plateau des enseignants. Leurs désirs sont souvent les nôtres, mais les impératifs auxquels ils obéissent la plupart du temps nous sont étrangers. Nous ne pouvons pas travailler du même côté de la balance.

Quant à la SPG, il faut distinguer dans ce groupement les membres de l'assemblée et les membres du comité. Les premiers jouissent, aujourd'hui encore, de la liberté d'expression. Les seconds, par contre, semblent s'être créé des obligations vis-à-vis de nos administrateurs, ce qui les empêcherait de faire connaître publiquement leur point de vue. Il est vrai qu'une certaine forme de dialogue a été acceptée par la SPG et le Département de l'instruction publique. Il ne semble cependant pas que cela doive interrompre toute possibilité d'action sur l'opinion générale et restreindre le droit de chacun de faire connaître son avis sur des problèmes scolaires en particulier. Il paraît important qu'à toute occasion, à la suite d'une assemblée générale notamment, un compte rendu « consistant » (sans commentaire officiel ultérieur mettant en doute la valeur des décisions prises) soit publié dans l'« Educateur ». Cela aurait l'avantage, pour l'immédiat, de signaler à tous ceux qui s'intéressent à l'école, aux parents de nos élèves en particulier, les problèmes dans lesquels les enseignants se débattent. Cela permettrait peut-être à d'autres enseignants, plus éloignés de chez nous, d'éviter des erreurs que nous avons commises. Car, il faut bien l'admettre, nous avons parfois, par la voix de nos délégués, contribué à la création de l'école d'aujourd'hui.

Dans de telles conditions, le dialogue entre nos délégués et le Département de l'instruction publique demeure néanmoins possible. C'est une situation que nos administrateurs se doivent d'accepter. Bien sûr, nous savons qu'ils préféreraient ne pas devoir tenir compte de l'opinion publique, surtout lorsqu'elle est influencée par des instituteurs.

La crainte de voir ce dialogue s'interrompre à la suite d'une décision « départementale » se justifiera, contrairement à ce que l'on a pu lire il y a quinze jours dans notre bulletin, **lorsque les enseignants auront cessé de se manifester** ; c'est là le danger. Tant que quelques-uns se chargeront de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, cette crainte ne constituera qu'une **légende** qu'il serait grand temps de dénoncer. Les témoignages d'enseignants, même contradictoires, sont utiles, ils font réfléchir. Le DIP a, aujourd'hui, beaucoup plus besoin de nous que la SPG n'a besoin du DIP. Car c'est dans le cadre des entretiens avec nos délégués que nos administrateurs peuvent le mieux influencer, retenir, modérer les initiatives et les propos des enseignants qui ne leur conviennent pas. Parfois, ils peuvent, au contraire, apporter leur appui à ce qui les intéresse. Tout ceci est parfaitement normal et il serait regrettable d'adresser un grief à qui que ce soit ; l'essentiel est d'en être pleinement conscient.

Quant aux délégués, un danger les guette constamment : celui de se laisser aller, au nom de l'harmonie et de la collaboration, à un jeu stérile de discussions qui ne rend service qu'à l'une des parties. Le véritable travail du délégué nécessite du courage, une grande prudence, et surtout, aucune ambition personnelle dans notre profession.

La nécessité de faire connaître nos problèmes apparaît comme indispensable pour le maintien même de ce dialogue si longtemps recherché. Notre société aurait tort d'oublier que c'est grâce à ce moyen que la plupart des démarches importantes entreprises ces dernières années ont abouti. C'est aussi lorsque les attitudes se sont durcies le plus que la SPG a le plus obtenu. Ce n'est pas aux vieux singes qu'on apprendra à faire la grimace.

Si nous voulons que la balance retrouve un certain équilibre, il s'agit d'en payer le prix.

D. Perrenoud.

neuchâtel

Comité central

Séance du 2 mai 1969, à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweiacker, président.

Suppression de postes

L'application de la réforme, les concentrations scolaires, contraignent parfois les autorités scolaires à fermer des classes dont l'effectif est devenu trop faible. C'est le cas notamment d'écoles de quartiers ou de montagne. Que deviennent alors les maîtres ou maîtresses titulaires de ces classes ? Il va de soi que les autorités scolaires prennent les mesures nécessaires et « placent » ceux-ci dans un autre endroit. Toutefois, il est bien rare que ces autorités prennent préalablement contact avec l'instituteur ou l'institutrice concerné afin qu'il ou elle puisse, de son côté se livrer à certaines recher-

ches, éventuellement postuler en temps utile à un poste de son choix. D'autre part, ces déplacements forcés ne devraient en aucun cas se traduire par une perte de salaire ou d'avantages matériels acquis. Sur la demande de la section du Val-de-Travers, le Comité central interviendra auprès du Département de l'instruction publique afin qu'il veille à ce que les postes offerts à ces collègues soient au moins équivalents. Le problème de la « situation acquise » n'est pas encore résolu à satisfaction.

Coordination romande

Le Conseil d'Etat a répondu à la question posée au cours d'une session du Grand Conseil par un groupe de députés L'essentiel de cette réponse a été publié dans la presse. Le Conseil d'Etat fait l'inventaire des organismes intercantonaux mis sur pied ou en voie de création, tant sur le plan suisse que sur le plan romand. Il signale la prochaine application (1972) de la première mesure coordinatrice, soit la fixation du début de l'année scolaire en automne. Il relève également la création, sur le plan romand de la commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE) qui, depuis 1967 déploie une activité fructueuse.

Rappelons que cette commission a été créée à l'instigation de la SPR, et que notre organisation faîtière participe dans la mesure où on le lui offre, aux travaux de coordination.

Décharges

Nous rappelons à tous les collègues âgés de plus de 55 ans la teneur des art. 31 du règlement d'application de la loi sur les traitements du 29 décembre 1966 :

Les membres du corps enseignant ont, sous réserve de l'alinéa 3, le droit d'être déchargés par les commissions scolaires d'une leçon ou heure hebdomadaire à partir de 55 ans révolus et de trois leçons ou heures hebdomadaires à partir de 60 ans révolus.

Al. 3 : cet allégement pour raison d'âge ne peut être consenti lorsque l'indice horaire général (32 heures ou leçons hebd.) est dépassé.

La réserve ne concerne donc que les maîtres qui accompliraient des heures spéciales payées à part, en plus de leurs obligations légales.

Le cas d'un collègue qui, âgé de plus de 60 ans est soumis à un horaire hebdomadaire de 37 heures, sans supplément de traitement a incité le CC à intervenir auprès du DIP afin que celui-ci mette à la raison les commissions scolaires abusives.

Tous les collègues qui devraient être au bénéfice de cet article 31 et n'ont pas obtenu satisfaction, voudront bien le signaler au Comité central.

Passation des pouvoirs

C'est le 19 mai que la transmission des charges et des pouvoirs se fera entre l'ancien et le nouveau Conseil d'Etat.

Assurance RC

A la suite de la demande de la section de Neuchâtel, la Neuchâteloise a ajouté un avenant au contrat passé avec la SPN. Il a la teneur suivante :

La garantie du contrat est étendue aux membres possédant une clé de classe ou de collège, contre les dommages qu'ils pourraient causer à des bâtiments publics. Pour ce risque, il est fixé une franchise de 50 francs par cas.

Rappelons que la prime RC est incluse dans la cotisation annuelle. Cette amélioration n'entraîne aucune modification de cette dernière.

Entrevue

Le CC aura une entrevue avec le directeur de l'Ecole normale. Il passera en revue divers points en suspens, notamment la propagande SPN auprès des étudiants, l'admission des normaliens à la SPN, les voies d'accès à l'EN, et procédera à un échange de vue général.

Commission pédagogique

Deux nouveaux rapports sont parvenus au CC. Ils seront envoyés au DIP et publiés dans l'« Educateur » dans le prochain numéro.

Activité VPOD

Nous publions ci-dessous deux tableaux transmis par le secrétariat VPOD concernant l'évolution des traitements de 1951 à 1967. Nul doute que chacun en déduira l'efficacité du travail effectué par le syndicat.

GB.

Evolution des traitements de quelques catégories du corps enseignant primaire neuchâtelois

Fonctions		1.1.1951		1.1.1956		1.1.1962		1.1.1967	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Instituteur		7 480	11 000	9 300	12 300	10 800	15 600	15 960	22 800
Institutrice		5 940	8 360	7 500	9 700	9 000	13 800	14 520	21 360
Instituteur des classes terminales		7 920	11 440	9 800	12 800	11 400	16 200	17 400	24 240
Institutrice des classes terminales		6 380	8 800	8 000	10 200	9 600	14 400	15 960	22 800
Maître de branches spéciales	Brevet A					12 000	16 800	18 120	24 960
		8 360	11 660	10 500	13 500				
	Brevet B					10 800	15 600	15 960	22 800
Maîtresse de branches spéciales	Brevet A					10 200	15 000	18 120	24 960
		6 930	9 350	8 500	10 700				
	Brevet B					9 000	13 800	15 960	22 800
Maîtresse d'enseignement ménager	Brevet A							16 680	23 520
		6 380	8 800	8 000	10 200	10 200	15 000		
	Brevet B							15 240	22 080
Non compris : allocations de ménage		360.—		600.—		1200.—		1200.—	

Evolution des traitements de quelques catégories du corps enseignant neuchâtelois

Fonctions	1.1.1951		1.1.1956		1.1.1962		1.1.1967	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Maître ens. second. degré *supérieur* (branches principales)	11 990	15 290	14 400	17 400	17 400	22 200	23 160	30 000
Maîtresse ens. second. degré *supérieur* (branches principales)	9 900	12 320	12 200	14 400	15 600	20 400	23 160	30 000
Maître ens. second. degré *inférieur* (branches principales)	10 780	14 080	12 700	15 700	15 600	20 400	22 440	29 280
Maîtresse ens. second. degré *inférieur* (branches principales)	9 020	11 440	10 900	13 100	13 800	18 600	22 440	29 280
Maître ens. second. degré *supérieur* (branches spéciales)	10 340	13 310	11 700	14 700	13 800	18 600	19 560	26 400
Maîtresse ens. second. degré *supérieur* (branches spéciales)	8 030	10 450	9 700	11 900	12 000	16 800	19 560	26 400
Maître ens. second. degré *inférieur* (branches spéciales)	9 240	12 210	11 400	13 900	12 600	17 400	18 120	24 960
Maîtresse ens. second. degré *inférieur* (branches spéciales)	6 930	9 350	8 900	11 100	10 800	15 600	18 120	24 960
Non compris : Alloc. ménage	360.—		600.—		1 200.—		1 200.—	

jura bernois

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire (SJTMRS)

Vingt fois sur le métier...

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. » Nous référant à l'immortel auteur de l'*Art poétique*, nous étions dix-neuf, au matin du 31 mars, pour accueillir le collègue Pierre Henry, maître de méthodologie, titulaire d'une classe d'application à l'Ecole normale de Porrentruy, à qui la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire avait demandé de répéter à Bienne le cours d'enseignement du français donné à Delémont l'année dernière.

Une salle très spacieuse nous était ouverte à l'Ecole normale française de Bienne, haut placée dans la pimpante Ecole secondaire de Madretsch. Au rez-de-chaussée, des concierges affables et souriants vaquaient à la toilette printanière de l'immeuble qui leur est confié, arborant un sourire dû pour une part aux vertus du confort en architecture et pour une autre aux rythmes musicaux fusant de partout et de nulle part grâce à la technique stéréophonique. A la faveur de tels éléments, se hisser *pedibus cum jambis* jusqu'à un troisième étage, pour y travailler « pendant les vacances », devenait une partie de plaisir...

A l'issue du semestre d'hiver, tout pédagogue consciencieux souffre inévitablement d'atteintes à son potentiel nerveux, le directeur de cours non moins que ses auditeurs. C'est pourquoi, comme en vertu d'un accord tacite, nous avons tenu à empreindre de sérénité nos six demi-journées de travail. Il n'est pas banal que des gens d'école admettent l'auto-discipline lorsqu'ils « siègent » à la place des élèves. L'exception a confirmé la règle. Les compétences reconnues de notre maître de cours, les harmoniques d'une voix bien posée, un temps liturgique propice engendraient une docilité édifiante qu'aurait même hésité à troubler notre ami Marcel C., ce condensé de « bons mots ».

Etaient là des collègues du degré primaire, des collègues du degré secondaire, aux âges bien différents puisque d'ardents jeunes praticiens et praticiennes y côtoyaient des sexagénaires, tous œuvrant dans des classes dissemblables, qui à Bienne, qui dans l'Erguel, qui dans la Vallée de la Birse, les plus éloignés venant de Saint-Brais et Berne (école française).

M. Albert Berberat, inspecteur en retraite depuis la veille, est venu nous saluer très aimablement et exprimer un chaleureux merci au chef de cours Pierre Henry, dont il est superflu de relever que le beau parler de l'Ile-de-France est son violon d'Ingres.

C'est ainsi que, trois jours durant, notre intérêt a été captivé : preuve en est la discussion largement utilisée. Se retremper dans la méthodologie de l'enseignement équivaut à un bain de Jouvence, profitable avant tout aux collègues dont le chef est sinon blanchi du moins poivre et sel. On ne peut prétendre épuiser le sujet figurant au programme. C'est tout un monde que l'enseignement de la lecture, de la récitation, de la grammaire, de l'orthographe, du vocabulaire et de la composition. Ne négligeons pas l'apport du magnétophone, de l'électrophone, de la bibliothèque ; mais encore — a-t-on judicieusement fait remarquer — magnétophone, électrophone et bibliothèque ne révéleront-ils leur maximum que lorsque chaque classe (et non seulement chaque école) en sera pourvue : un instrument de culture n'est vraiment rentable que s'il est à portée immédiate de ses servants.

Il n'est pas possible d'évoquer le travail effectué en trois jours, ni de relater les nombreux échanges d'idées, non plus que de transmettre la mine de renseignements acquis.

Notre chef nous a prévenus qu'il se défendait de nous don-

ner un cours magistral mais qu'il s'agissait de nous faire part, en toute simplicité, de ses expériences. Nous nous sommes quittés à regret, exprimant toute notre gratitude à Pierre Henry. Qu'il sache que, grâce à son savoir-faire, à sa courtoisie, le cours no 1 de la méritante SJTMRS — pardon pour le sigle ! — a remporté un plein succès. Est-il compliment plus flatteur quand on connaît l'esprit critique de la gent enseignante trop souvent « geignante » ?

René Monnat, Péry.

5e Gymnaestrada - Bâle, du 2 au 6 juillet 1969

Lors de précédents articles, nous avons fixé la **raison** et les **buts** de ce « festival mondial de la gymnastique ».

Voyons ce qui nous attend dans la ville rhénane qui deviendra pour quelques jours la « capitale mondiale de la gymnastique ».

La participation

Lors de la clôture du délai d'inscription, 29 associations nationales s'étaient annoncées, soit environ 9500 actifs, dont 3500 hommes et 6000 femmes.

Détail des inscriptions

Afrique du Sud 189, République fédérale d'Allemagne 1348, Argentine 45, Autriche, 188, Belgique 460, Brésil 14, Bulgarie 8, Canada 37, Danemark 500, Etats-Unis 115, Espagne 60, Finlande 632, France 31, Grande-Bretagne 360, Israël 30, Italie 13, Japon 4, Kowaït 34, Norvège 1200, Pays-Bas 461, Pologne 60, Portugal 130, Suède 722, Suisse 2607 (!), Tchécoslovaquie 120, Tunisie ?, URSS 6, Venezuela 22, Yougoslavie 80.

Démonstration des meilleurs gymnastes du monde

Elles réuniront véritablement l'élite actuelle des actifs et actives puisque les artistiques suivants ont été annoncés : Sawao Kato, Akinori Nayakama et Eizo Kenmotsu pour le Japon ; Brodnick et Cerar pour la Yougoslavie ; Kubica le Polonais ; David Thor pour les Etats-Unis. Pour la Suisse, trois poulains à J. Günthard : Berchtold, Ettlin et Hurzeler.

L'élément féminin sera représenté par deux ou trois Soviétiques, Américaines et Tchécoslovaques.

Où se dérouleront les démonstrations ?

Aux emplacements où, à l'ordinaire, les stands de l'industrie suisse et internationale font œuvre de propagande pour leurs produits de qualité, il sera donné d'admirer pendant plusieurs jours les évolutions des gymnastes masculins et le spectacle des gracieuses productions féminines.

Les halles prévues à cet effet ont une capacité de 13 000 spectateurs, un nombre identique de personnes pouvant trouver place au Stade du Landhof, situé à proximité immédiate de la Foire d'échantillons. Le Stade Saint-Jacques est le plus grand et le plus beau de la ville : c'est là que se dérouleront les manifestations de clôture le dimanche après-midi.

Dix manifestation spéciales

De quoi satisfaire les plus exigeants : jeudi 3 juillet, dans la halle 6 : soirée de la Fédération d'Allemagne ; halle 8, soirée suisse ; vendredi 4 juillet, halle 6 : soirée des meilleurs gymnastes mondiaux ; halle 8, soirée scandinave ; samedi 5 juillet, halle 6, démonstration des meilleurs gymnastes mondiaux ; halle 8, soirée suisse ; dimanche matin 6 juillet, halle 6 : démonstration des meilleurs gymnastes mondiaux ; halle 8 : matinée commune des pays scandinaves, de la Fédération d'Allemagne et de la Suisse et dans la halle 7, matinée des écoles de gymnastique. Une manifestation très spéciale est fixée au vendredi 4 juillet à la piscine Saint-Jacques : démonstration de natation de la Fédération d'Allemagne de gymnastique.

La soirée scandinave permettra au Danemark, à la Norvège, à la Finlande et à la Suède de présenter en commun durant deux heures, 12 productions réunissant plus de 1000 participants et participantes dont l'âge varie de... 9 à 90 ans !

La cérémonie d'ouverture du mercredi soir peut également être considérée comme « manifestation spéciale », de même que la cérémonie de clôture dont il est fait mention plus haut.

Prospectus

Le programme provisoire et les prix d'entrée, logement et ravitaillement sont condensés dans un prospectus qui vous sera remis gratuitement si vous en faites la demande à M. Henri Girod, inspecteur cantonal de gymnastique, Paix 2, 2720 Tramelan.

Section jurassienne des maîtres aux écoles moyennes

Assemblée générale ordinaire, mercredi 4 juin 1969, à l'aula de l'école secondaire de Moutier.

Ordre du jour

9 h. 15 : **Assemblée administrative** : 1. Bienvenue ; 2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1968 ; 3. Présentation du nouveau comité ; 4. Mutations ; 5. Rapport présidentiel ; 6. Comptes et rapport des vérificateurs ; 7. Divers et imprévus.

10 h. 15 : Deux **exposés**, au choix, l'un de tendance littéraire, l'autre de tendance scientifique.

Professeur Paul Flückiger, directeur du laboratoire de langues de l'Université de Berne : **Les bases linguistiques des méthodes audio-visuelles pour l'enseignement des langues étrangères,** exposé et débat. (Les expériences faites jusqu'à ce jour, les problèmes restant à résoudre, les limites de l'utilisation de ces méthodes.)

Professeur Claude Favarger, de l'Université de Neuchâtel : **Renouveau de la botanique systématique,** avec projection et débat. (Les expériences réalisées dans ce domaine, à l'Université de Neuchâtel en particulier.)

12 h. 15 : Repas en commun.

14 h. : **Conférence** de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de Berne. Thème : **Ecole et formation continue**. Nos collègues du degré primaire sont cordialement invités à cette conférence. Celle-ci sera suivie d'un débat.

Remarque

M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, invite les commissions d'école à libérer leurs maîtres et recommande vivement aux maîtres secondaires de participer à cette journée.

Pour le comité, le secrétaire :
Pierre Girardin.

divers

Les conférences de Vaumarcus

Camp des éducateurs et des éducatrices, Vaumarcus, 9 au 14 août 1969.

Vivre aujourd'hui implique une ouverture aux problèmes actuels, qu'ils soient éducatifs, psychologiques, culturels, scientifiques ou économiques.

Vivre aujourd'hui exige disponibilité, participation et détente.

Vivre aujourd'hui c'est vous joindre à nous, parents, éducateurs, assistants sociaux, médecins, infirmières, animateurs, enseignants.

Renseignements et inscriptions auprès de : M. Ami Renaud, 75, Vuachère, 1012 Lausanne ; Mme Gilbert de Montmollin, 8, Daillettes, 1012 Lausanne.

Camp des éducateurs et des éducatrices, du 9 au 14 août 1969.

Programme

Samedi 9 : « Les Hauts Toits », film réalisé et présenté par M. Pierre Gisling, professeur à Lausanne.

Dimanche 10 : Culte, Mlle Marie-Jo Glardon, pasteur à l'Eglise française de Schaffhouse.

L'information contre la culture, M. Gustave Thibon, philosophe et écrivain, Saint-Marcel d'Ardèche.

Récital de piano, présenté et commenté par M. Henri Gautier, professeur au Conservatoire de Genève.

Lundi 11 : Les microbes, les microbiologistes et d'autres gens, Dr Valentin Bonifas, professeur, directeur de l'Institut de microbiologie de l'Université de Lausanne.

Récital de guitare, présenté et commenté par M. Jean-Daniel Mermier, guitariste, Lausanne.

Mardi 12 : Les tâches de la jeunesse, M. Philippe Muller, professeur de psychologie à l'Université de Neuchâtel.

Mercredi 13 : Les conditions d'une croissance économique, M. François Schaller, professeur aux Universités de Lausanne et de Berne.

Récital de chant, Mlle Eva Monnier, alto, et Mme Suzanne Barbier, pianiste, Genève.

Jeudi 14 : Théâtre et médecine, Mme Marguerite Cavadaski, artiste dramatique, Lausanne.

Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds

Avec la belle saison, va revenir le temps des sorties scolaires, ce que nos parents appelaient « course d'école ». Si le problème des buts d'excursion ne pose pas de difficultés pour les petites classes, le progrès, la motorisation, les facilités d'échange du monde moderne ont souvent pour effet de rendre le choix plus difficile pour les aînés. Pourquoi ne pas combiner une excursion avec une visite dont l'intérêt ne manque pas d'actualité : l'histoire vivante d'une industrie suisse, l'horlogerie.

Les sites du Jura, souvent moins connus que ceux des Alpes sont à distance raisonnable de la majeure partie du pays. Une journée dans les montagnes neuchâteloises permettrait à beaucoup d'élèves dès 11 ans de faire connaissance avec le pays jurassien et de se rendre compte de la double activité, agricole et industrielle de cette région. La vie des populations des montagnes, l'histoire de son développement économique, sont liés à une industrie clef : l'horlogerie.

Une visite du Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds serait un excellent moyen d'illustrer la vie horlogère jurassienne au cours des siècles. Pendant une heure environ, les visiteurs peuvent se faire une idée de ce qu'a été au cours des deux derniers siècles l'industrie vitale ds montagnes neuchâteloises. Tour à tour artistique, artisanale et industrielle, l'horlogerie n'a cessé de produire des chefs-d'œuvre. Beaucoup d'entre eux sont réunis au Musée de La Chaux-de-Fonds. Deux vastes salles sont consacrées, l'une à l'histoire technique des montres et pendules, l'autre aux chefs-d'œuvre produits par les grands maîtres horlogers, bijoutiers, graveurs, émailleurs de tous les temps. La collection est très étendue. Elle mérite d'être présentée à la jeunesse qui sera demain l'essence vitale de la population de notre pays.

Le Musée d'horlogerie est ouvert gratuitement à tous ses visiteurs et des visites commentées sont organisées dans les mêmes conditions sur demande, par le conservateur, M. André Curtit.

Tous renseignements peuvent être demandés par simple appel téléphonique au No 039 3 62 63.

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin : R. HUTIN, case postale No 3
1211 Genève 2, Cornavin
Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.– ; ÉTRANGER Fr. 25.–

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

Assemblée générale des Mûriers, Grandson

L'assemblée générale annuelle est convoquée pour le mercredi 28 mai 1969, à 15 h. 30, au Restaurant du Grand-Chêne (salon rose).

Ordre du jour statutaire.

Le comité

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

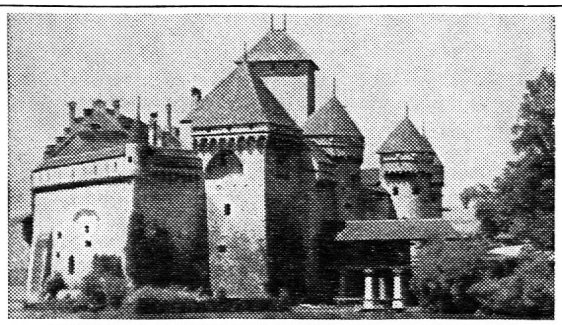

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Jouissez de la tranquillité et de la beauté d'une

promenade à la Gemmi

le magnifique col reliant Berne au Valais, un but d'excursion incomparable et inoubliable !

Prix spéciaux pour écoles et sociétés.

De vastes dortoirs. Demandez le prospectus avec carte en relief.

Téléphérique Kandersteg-Stock
Télésiège Stock-Sunnbühl

Tél. (033) 75 12 69

Hôtel de montagne
au col de la Gemmi
Schwarenbach s/3718 Kandersteg

Tél. (033) 75 12 72

Une attraction unique...
Le chemin de fer touristique à vapeur Blonay-Chamby

circule à l'intention des écoles chaque vendredi du 6 juin au 4 juillet 1969

Prix: SC Fr. 1.20 DC Fr. 1.60 Minimum de participants: 60

Correspondance Vevey-Blonay par le Chemin de fer Vevey-Blonay-Les Pléiades

Horaire:	Blonay	10.15	11.55	14.30	Chamby	10.40	13.50	15.30
	Chamby	10.30	12.10	14.45	Blonay	10.55	14.05	15.45

Les trains circulent seulement après entente préalable avec le chemin de fer touristique, tél. (021) 27 95 29 ou 26 82 53

Pour vos courses d'écoles...

LES DIABLERETS

et ses nombreux buts par téléphériques

Glacier des Diablerets (3000 m.)

Isenau (Palette, 2200 m. — Lac Retaud, 1700 m.)

Grands restaurants avec terrasses au terminus de chaque téléphérique

Correspondance postale aux Diablerets pour le col du Pillon

Renseignements:
Direction ASD, Aigle, tél. (025) 2 16 35

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

NOUVEAU!

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince et d'un taille- mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.

Z 10

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ___ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

_____

150 JAHRE YEARS ANS AÑOS

Kern SWISS

Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et de mécanique de précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés

Ce Bauer P6 automatic (16 mm) n'est pas ce que vous cherchez?

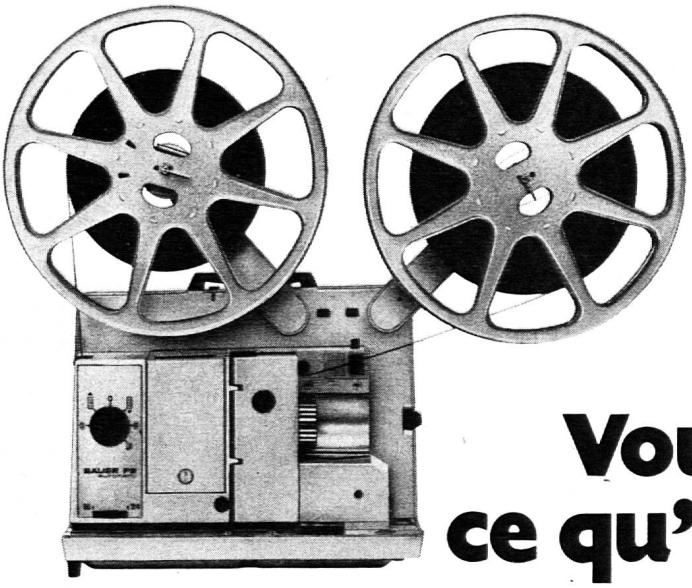

Vous trouverez ici ce qu'il vous faut:

	Pour des salles de moins de 200 places	Pour des salles jusqu'à 1000 places
Projetez-vous seulement des films muets?	**BAUER P 6 S 101**	**BAUER P 6 S 101**
Des films muets et sonores optiques?	**BAUER P 6 L 101**	**BAUER P 6 L 151**
Des films sonores optiques et sonores magnétiques?	**BAUER P 6 T 101**	**BAUER P 6 T 151**
Vous chargez-vous en plus de la sonorisation?	**BAUER P 6 M 151**	**BAUER P 6 M 151**

Projecteurs-ciné

BAUER

Société du groupe Bosch

Pour les salles de plus de 1000 places, nous vous offrons le BAUER P 6 T151 automatic 300 avec lampe à haute pression Mark 300. Contre simple envoi du coupon, vous recevrez un dépliant détaillé avec les caractéristiques techniques de tous les modèles.

Coupon: à envoyer à **Robert Bosch SA,** EDUC
Département photo-ciné, 8021 Zurich Projecteurs-ciné, caméras, projecteurs de diapositives et flashes électroniques Bauer

Nom et prénom: _____

N° et rue: _____

N° postal et localité: _____

Téléphérique du col de la Gemmi

Sporthotel Wildstrubel 2322 mètres

Tél. (027) 6 42 01

L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles.

Tous les dortoirs avec matelas mousse. Nouvelles installations sanitaires.

Nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pied à Kandersteg en empruntant le facile chemin d'excursions.

Prospectus avec prix à disposition.

Léon de Villa, prop.

Anzeindaz - Refuge Giacomini

Etablissement confortable — Dortoirs séparés — Prix modérés

Transport officiel car Barboleusaz-Solalex,

jeep Solalex-Anzeindaz

Tél. (025) 5 93 50 Au centre de la réserve fédérale de chasse

Rodolphe Giacomini, guide.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées

classes en plein air
camps d'été
classes de ski

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

En été quelques établissements sont réservés aux hôtes individuels et aux familles.

Adressez les demandes à

DFHZ

Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4000 Bâle
Tél. (061) 42 66 40.

école lémania lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans!

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

Cours de français
pour étrangers

Editions André Bonne

Dernières nouveautés

Ch. Fournier :

Hommes de Boeing

Documentaire illustré sur l'énorme responsabilité de tels hommes

Broché Fr. 17.30

A. André de la Far :

Ces Pays insolites

Un voyage plein d'imprévus et de pittoresque

Broché Fr. 17.30

M. Mompezat :

Le Fantastique naturel

Les singularités morphologiques et psychiques de certains animaux, documentaire extraordinaire et parfois bouleversant.

Broché Fr. 12.20

En vente en librairie

Diffusion J. Muhlethaler - Genève

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 B E R N E

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A. Montreux